

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0042/2018

REÇU LE

Objet : renouvellement stand Ball-Trap de la Vallée du Loir **1 OCT. 2018**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

**à la SOUS-PRÉFECTURE
de VENDÔME**

VU les articles L 131-1 et L 132-2 du Code des Communes,

Considérant que Messieurs ANTONY Christophe et Ludovic, Gérants de la SARL VENDOME SHOOTING SCHOOL ont repris l'exploitation d'un stand de Ball-Trap de la Vallée du Loir à SARGE-SUR-BRAYE au lieu-dit « Soudris » et domiciliés à cette même adresse.

Considérant qu'il relève des pouvoirs du Maire de prendre toute mesure nécessaire pour préserver la tranquillité et la sécurité de la population et limiter les nuisances sonores.

Considérant que le stand de Ball-Trap est ouvert le mercredi de quatorze heures à vingt heures, le vendredi, samedi, dimanche et jeudi de neuf heures à midi et de quatorze heures à vingt heures ainsi que les jours fériés.

Cet arrêté annule et remplace celui en date du 03 mars 2009.

ARRÊTE

Article 1 : Les tirs sont interdits avant neuf heures le matin, entre douze heures et quatorze heures et après vingt heures le soir.

Article 2 : Aucun projectile ne devra être lancé ou tomber à moins de deux cent mètres des habitations voisines, des voies publiques et des chemins empruntés par le public.

Article 3 : L'exploitant de l'installation de Ball-Trap devra fournir tous les ans une attestation d'assurance au Maire de la Commune. Le Ball-Trap ne pouvant fonctionner en absence d'assurance pendant les périodes considérées. Il appartiendra à l'exploitant du stand de Ball-Trap de vérifier que les utilisateurs sont bien assurés.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et notifié à Messieurs ANTONY Christophe et Ludovic.

Il sera également transmis à :

- Madame la Sous-Préfète de Vendôme,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de l'arrondissement de Vendôme,
- Madame l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau

Fait à Sargé sur Braye, le 09 Octobre 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

